

MAIRIE D'EYRAGUES (13630)

L'an deux mil dix-huit, le dix-huit janvier, le Conseil Municipal d'Eyragues, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures, Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Max GILLES, Maire

Date de la convocation :
16 janvier 2018

Conseillers en exercice : 27
Présents : 22
Procurations : 3
Votes : 25

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 18 JANVIER 2018

Étaient présents les conseillers municipaux :

GILLES Max, TROUSSEL Marc, POURTIER Yvette, DELAIR Patrick, MISTRAL Christiane, GAVANON Michel, PANCIN Pierre, ROSELLO Louis, RICARD André, MARTINI Geneviève, PACCHIONI Maryse, POUJOL Odile, MIGNOT Brigitte, DELILLE Nicole, AMAT Bruno, NIETO Corinne, MISTRAL Christelle, MARCEL David, CHABAUD Sandra, BOUCHET Aurélien, ROSSI Yannick, AUBERY Jérémy.

Absents excusés et représentés : BASNEL Françoise a donné procuration à MIGNOT Brigitte, JULLIAN Madeleine a donné procuration à PACCHIONI Maryse, GOLFETTO Rémi a donné procuration à ROSELLO Louis.

Absents excusés :

LAUGE Sylviane, DELABRE Eric.

Monsieur le Maire accueille les Conseillers Municipaux et ouvre la séance à 19h00.

Yvette POURTIER est nommée secrétaire de séance.

1. Affaires Administratives

1.1. Intercommunalité – Avis de la Commune sur la proposition d'accord local sur la représentation des communes au sein de l'organe délibérant de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence (D)

Rapporteur : Max GILLES

Monsieur le Maire indique au Conseil, que des discussions sur cette proposition sont en cours entre les Maires des communes de l'Agglomération et qu'il convient de ce fait de reporter cette délibération à une prochaine séance du Conseil Municipal.

1.2. Adoption du protocole d'accord avec le Lions Club International dans le cadre de l'opération Boîte à livres (D)

Rapporteur : Yvette POURTIER

Les Clubs Lions de France proposent aux municipalités l'installation de boîtes à livres dans leurs espaces publics dans le but de développer le goût de la lecture, notamment auprès du jeune public.

Le principe né aux Etats-Unis s'est depuis largement répandu en Europe et en France. Son principe est simple, il consiste à :

- Mettre à disposition des livres en emprunt libre afin d'assurer une forme de promotion de la lecture publique.

- Donner la possibilité à chacun d'être un acteur du système en déposant des ouvrages dans les boîtes à livres ou en les empruntant.

Dans le cadre du protocole d'accord proposé par le Lions Club, celui-ci s'engage à mettre à disposition gracieusement les boîtes à livres à la Commune, celle-ci devant se charger d'en assurer la pose, l'entretien et la surveillance des entrées et sorties d'ouvrages et de nommer une personne référente.

Il est proposé au Conseil d'approuver le principe de cette opération boîte à livres en partenariat avec le Lions Club et d'autoriser M. le Maire à signer le protocole d'accord avec le Lions Club.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 21 voix pour, 3 contre (Christiane MISTRAL, Christelle MISTRAL, Louis ROSELLO) et une abstention (Michel GAVANON),

APPROUVE la mise en œuvre de cette opération en partenariat avec le Lions Club,

AUTORISE M. le Maire à signer le protocole d'accord proposé.

2. Affaires Financières

2.1. Budget Principal – Décision modificative n°3 (D)

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Dans le cadre de l'exécution du budget 2017 de la Commune, il y a lieu de procéder à une régularisation du montant de l'attribution de compensation inscrite au budget pour un montant de 565 000 € pour le porter à 565 484 €.

Aussi, il est proposé au Conseil d'adopter la Décision modificative suivante :

En section de fonctionnement :

	Dépenses	Recettes
Article 73211 – Attribution de compensation		+ 484,00 €
Article 60612 – Energie Electricité	+ 484,00 €	
Total	+ 484,00 €	+ 484,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve cette décision modificative.

2.2. Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif (D)

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Afin de permettre le règlement de dépenses d'investissement par la Commune avant le vote du budget 2018, il est demandé au Conseil d'autoriser M. le Maire à procéder à l'engagement et au règlement de ces dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2017.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise M. le Maire à procéder à l'engagement et au règlement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des inscriptions budgétaires 2017.

3. Biens – Patrimoine – Travaux

3.1. Projet de travaux de la remise Dunan (I)

Rapporteur : Max GILLES

Suite aux travaux de réfection de la toiture de la remise Dunan, il a été identifié la nécessité de procéder à des travaux de confortement de l'entrée du bâtiment dont le linteau présente des signes d'affaissement.

4. Divers

M. le Maire informe le Conseil sur le calendrier des prochaines réunions dans le cadre de l'élaboration du PLU de la Commune.

M. Patrick DELAIR informe le Conseil sur la reprise des travaux au quartier du Planet.

M. Louis ROSELLO transmet ses remerciements à toutes les Commissions.

Il informe également qu'après un an de procédure, la Commune a réussi à obtenir qu'une personne handicapée se voit attribuer un logement social en rez-de-chaussée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La Secrétaire de Séance

Yvette POURTIER

Le Maire

Max GILLES